

tenant compte des normes de sécurité et des intérêts des industries nationales. Si un service fourni par votre société correspond à une demande et qu'aucune société locale n'est capable d'offrir le même, alors les autorités aériennes responsables peuvent l'autoriser avant la libéralisation prévue par l'ALENA.

Tableau 1 : Calendrier de la libéralisation, par pays

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DES SERVICES AÉRIENS SPÉCIALISÉS				
	1^{er} JANVIER 1994	1^{er} JANVIER 1996	1^{er} JANVIER 1997	1^{er} JANVIER 2000
CANADA	CARTOGRAPHIE, LEVÉS, PHOTOGRAPHIE, GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, PUBLICITÉ, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE	CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	EXCURSION AÉRIENNE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE, INSPECTION, SURVEILLANCE	PULVÉRISATION PAR AÉRONEF
ÉTATS-UNIS	CARTOGRAPHIE, LEVÉS, PHOTOGRAPHIE, GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, PUBLICITÉ, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE	CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	EXCURSION AÉRIENNE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE, INSPECTION, SURVEILLANCE	PULVÉRISATION PAR AÉRONEF
MEXIQUE	GESTION DES INCENDIES DE FORÊT, LUTTE CONTRE LES INCENDIES, REMORQUAGE DE PLANEURS, SAUTS EN PARACHUTE, FORMATION À LA NAVIGATION AÉRIENNE		PUBLICITÉ, EXCURSION AÉRIENNE, CONSTRUCTION AÉRIENNE, EXPLOITATION FORESTIÈRE PAR HÉLIPTÈRE	INSPECTION, SURVEILLANCE, CARTOGRAPHIE, PHOTOGRAPHIE, LEVÉS, PULVÉRISATION PAR AÉRONEF

c) Permis d'exploitation

(i) Traitement national

Une fois que le service aura été libéralisé, chaque Partie sera obligée de donner aux fournisseurs qualifiés de services aériens spécialisés des autres Parties l'autorisation